

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 27 MARS 2019

N° 2019-04-04

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 132 Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 251 Présentes : 86 Exprimées par pouvoirs : 69 <b>Total (mini 127) : 155</b>
<b>Quorum atteint</b>

#### **4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)**

Corinne MOULIN

#### **3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

#### **43 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Rosy FERRIGNO, Alain FRACHINOUS, José FERNANDES, Robert GARCIN suppléant, Paul GARROT suppléant, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Patrick LIEVAUX, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Chantal MARCOU suppléante, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Caroline YAFFEE à André AUBERIC, Jérôme MICHELI et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMELOUD à Eliane BARREILLE, Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Dominique JOUVE à José FERNANDES, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Marie-Hélène LEROY à Alain FRACHINOUS, Damien DURANCEAU et Roger DIDIER à Robert GARCIN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

### Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marcel BAGARD, Michel COUBAT, Philippe DE BEAUREGARD, Guy FAURE, Catherine NESTEROVITCH, Pierre SCHIAZZA, Claude THOMAS, Gérard TRUPHEMUS.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons  
Sébastien DUPOUX, Maire d'Eyroles

**Participaient également à la réunion :**

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Équipement et aménagement du siège du Parc – demande de subvention**

Le Président expose :

Le bâtiment du siège du Parc, en cours de construction au lieu-dit la Plaine du Pont sur la commune de Sahune, sera livré à la fin du mois de juillet 2019. Il est désormais nécessaire de programmer l'équipement, l'aménagement intérieur et la scénographie de l'étage destiné à accueillir le public en 2020.

***Un espace d'exposition***

Au dernier étage de ce bâtiment situé en bordure de la route menant aux gorges de l'Eygues, un espace, comprenant un espace exposition et l'accueil, a été conçu pour accueillir une scénographie permettant de valoriser les patrimoines naturels et culturels des Baronnies provençales.

La conception de cette scénographie sera confiée à un maître d'œuvre désigné par appel d'offres. Outre la conception de la mise en scène du territoire, celui-ci sera chargé de rédiger les documents pour la consultation des entreprises d'aménagement et d'équipements selon le choix fait par les élus. Ce maître d'œuvre sera chargé du suivi du bon déroulement des travaux.

Une commission composée d'élus sera chargée de suivre le déroulement des études de conception et de la réalisation des aménagements de cet espace d'exposition.

***Du mobilier et un équipement numérique adaptés***

Le fonctionnement du bâtiment nécessitera l'acquisition d'équipements pour :

- la téléphonie sur l'ensemble du bâtiment,
- le fonctionnement du réseau informatique,
- la sécurité du bâtiment : extincteurs et signalétique d'intervention, système de badges d'entrée adaptés aux différents usagers du bâtiment,
- la salle de conférence du rez de chaussée : sonorisation de la salle de conférence, aménagement d'un coin bar (mobilier, électroménager), mobilier (tables et chaises) et équipements pour la vidéo projection,
- la salle de réunion du R+1 : système de visio-conférence, mobilier (tables et chaises),
- les bureaux et l'open space : fauteuils, bureaux, armoires en complément du stock disponible actuellement,
- la cuisine dédiée au personnel du Parc : aménagement et électroménagers,

***Signalétique et équipements extérieurs***

La visibilité de la Maison du Parc sera améliorée par la mise en œuvre d'une enseigne adéquate à la taille du bâtiment et aux différents angles de vue.

Pour assurer une circulation piétonne fluide à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, une signalétique adaptée à chaque statut de visiteurs (livreurs, usagers de la salle de conférence, personnel du Parc...) et à chaque fonctionnalité des espaces sera mise en œuvre.

Pour les marchés de prestation intellectuelle, de fourniture ou de travaux, des appels d'offres seront lancés pour désigner les prestataires.

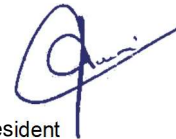
Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, le Président propose de solliciter les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

Dépenses	Montant en €HT	Recettes	Montant €
Aménagements extérieurs et signalétique	15 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	113 000 €
Equipement système numérique/sécurité	45 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	47 000 €
Mobilier/électroménager	40 000 €		
Espace exposition (conception, scénographie, aménagement)	100 000 €	Autofinancement Parc	40 000 €
<b>Montant total</b>	<b>200 000 €</b>	<b>Montant total</b>	<b>200 000 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de lancer les appels d'offre correspondant pour les prestations, équipements et travaux nécessaires
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS